

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 500-11-032749-083

DATE : LE 5 janvier 2017 *JB*

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me JULIE BÉGIN, REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

METEOR STUDIOS INC.
Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.
Syndic

JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] **LA COUR**, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic des biens de METEOR STUDIOS INC., débitrice;
- [2] **VU** la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] **VU** les dispositions de l'article 41 (2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- [4] **ATTENDU** que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

[5] PAR CES MOTIFS:

[6] ORDONNE que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens de la débitrice.



REGISTRAIRE

COPIE CONFORME

